



Partage des biens suite au div orce

Par **sylvain**, le **05/02/2008** à **09:09**

il a ete achete un chalet d une valeur de 20 000 euro pendant la periode du mariage , nous avons ete maries sans contrat de mariage, ce chalet mon epoux se l appropriit sous pretexte que c est lui qui a fait le cheque a l achat et il dit etre un bien propre car l argent revient d une plus value de vente d une maison qu il avait avant mariage , a ce jour aucun papier notarie prouvant cela n est presente puis je avoir droit a quelque chose car autour de moi tout le monde me dit que tout ce qui est achete pendant le temps du mariage dans notre cas sans contrat est a partager entre les deux epoux , est ce bien vrai ? merci de votre reponse;reponse attendue car je dois passer chez un notaire tres prochainement